

- **Article 38.4 – Documents d'identité**

Pour la délivrance de la licence, seuls sont acceptés les documents d'identité suivants :

- *Carte nationale d'identité **en cours de validité***
- *Passeport **en cours de validité***
- *Justificatif d'identité à usage unique*
- *Carte de séjour temporaire ou pluriannuelle **en cours de validité***
- *Carte de résident **en cours de validité***
- *Visa long séjour **en cours de validité***
- *Document de circulation pour étranger mineur **en cours de validité***
- *Livret de famille régulièrement mis à jour (accepté uniquement pour les mineurs)*
- *Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance (accepté uniquement pour les mineurs)*
- *Un autre document pourra éventuellement être accepté dans des situations exceptionnelles telles que demandes d'asile, jugement, ... sous réserve qu'il soit en cours de validité et qu'il permette de s'assurer de l'identité de son titulaire.*

Le permis de conduire n'est pas un justificatif d'identité (il n'y a pas la nationalité du titulaire)

- **Article 41.1 La photo d'identité doit être conforme aux normes exigées pour la carte nationale d'identité.**

Par ailleurs, les photos de plus de trois ans ont été automatiquement supprimées de Gest'Hand et doivent être renouvelées lors de la demande de licence.

PHOTO D'IDENTITÉ CONFORME OU REFUSÉE ?



Visage en ENTIER de face et centré
Cadrage uniquement du visage
Luminosité et contraste correcte
Le licencié doit être identifiable
Fond clair
Yeux ouverts



POURQUOI SONT-ELLES REFUSÉES ?



Photo floue



Visage expressif
Pas de grimace



Couvre-chef



Couvre-chef
Voile autorisé pour jouer
mais pas sur les photos



Luminosité faible



Filtres
Tous les filtres sont
interdits



Torse nue



Photo de plain-pied
Photo buste

